

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

Nemaska Lithium Inc. (« **Nemaska Lithium** » ou la « **Société** »)
450, rue de la Gare-du-Palais, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1K 3X2

2. Date du changement important

Le 19 janvier 2020.

3. Communiqué

Le 20 janvier 2020, Nemaska Lithium a diffusé un communiqué de presse par l'intermédiaire des services de Globe Newswire relativement au changement important décrit ci-dessous.

4. Résumé du changement important

Le 20 janvier 2020, Nemaska Lithium a annoncé la nomination de M. Jacques Mallette en qualité de président du conseil, à compter du 19 janvier 2020. M. Mallette est membre du conseil d'administration de la Société depuis le 8 mars 2019.

La nomination de M. Mallette survient après que M. Michel Baril eut cédé sa place à titre de président du conseil d'administration. M. Baril continuera de faire bénéficier la Société de son expérience et ses connaissances en qualité de membre du conseil.

5. Description circonstanciée du changement important

Il y a lieu de se reporter au communiqué joint aux présentes à titre d'annexe A.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

7. Information omise

Sans objet.

8. Membre de la haute direction

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Guy Bourassa

Président et chef de la direction

Téléphone : (418) 704-6038

9. Date de la déclaration

Le 20 janvier 2020

Annexe A
Communiqué daté du 20 janvier 2020

Nemaska Lithium annonce des changements à son conseil d'administration

Québec (Québec), le 20 janvier 2020 – Nemaska Lithium (« Nemaska Lithium » ou la « Société ») annonce que son conseil d'administration a nommé M. Jacques Mallette en qualité de président du conseil, à compter du 19 janvier 2020. M. Mallette est membre du conseil d'administration de la Société depuis le 8 mars 2019.

M. Mallette, qui possède plus de 35 ans d'expérience comme chef de la direction, chef de la direction financière et administrateur au sein de sociétés internationales, apporte son expertise et ses compétences afin de guider la direction de la Société et ses équipes de conseillers stratégiques dans leurs efforts pour mener à bien la restructuration en cours dans le contexte du processus entamé en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (LACC). Au cours de sa vaste carrière, M. Mallette fut notamment l'architecte de la restructuration d'une entreprise majeure à titre de président et chef de la direction entre 2007 et 2009, alors que cette dernière s'était placée sous la protection de ses créanciers au Canada et aux États-Unis.

« Je suis honoré de la confiance que me portent mes collègues administrateurs par cette nomination, et j'ai l'intention de poursuivre mon travail avec eux avec la même détermination et le même dévouement dont j'ai fait preuve depuis que j'ai joint le conseil d'administration de Nemaska Lithium. Nous demeurons convaincus que le projet Whabouchi en est un de grande importance pour le développement économique du Québec, et qu'il s'agit d'un joueur clé dans la croissance de l'industrie mondiale des batteries lithium-ion. À ce titre, nous avons à cœur de mener à bien ce projet en temps opportun et dans l'intérêt de toutes les parties prenantes », a déclaré M. Mallette.

La nomination de M. Mallette survient après que M. Michel Baril eut cédé sa place à titre de président du conseil d'administration. M. Baril continuera de faire bénéficier la Société de son expérience et ses connaissances en qualité de membre du conseil. « Ce fut un honneur pour moi d'avoir pris part à l'aventure de Nemaska Lithium, à titre de président de son conseil d'administration, depuis le tout début du projet Whabouchi en 2009. Alors que nous faisons face à d'importants défis, je tiens à offrir mon entière collaboration ainsi que mon soutien à M. Mallette dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, et je suis convaincu que l'équipe en place possède les ressources nécessaires pour mener à bien ce grand projet », a ajouté M. Baril.

Nemaska Lithium poursuit l'examen des alternatives stratégiques à sa disposition pour restructurer son capital avec ses conseillers juridiques et financiers. En parallèle, la Société continue le travail en cours sous le processus de la LACC et le litige avec le fiduciaire des obligations (*Nordic Trustee*). De plus amples informations concernant la situation, les décisions ou les actions de la Société continueront à être fournies de façon continue, conformément à la législation ou si la Société ou la Cour le juge par ailleurs nécessaire.

À propos de Nemaska Lithium

Nemaska Lithium Inc. est une entreprise chimique en développement dont les activités seront intégrées verticalement, de l'extraction minière de spodumène à la commercialisation d'hydroxyde de lithium de haute pureté. Ces sels de lithium sont principalement destinés au marché en forte croissance des batteries au lithium-ion, qui est alimenté par la demande croissante en matière d'électrification des transports et de stockage d'énergie à l'échelle mondiale. Grâce à ses produits et procédés, la Société entend faciliter l'accès à l'énergie verte, au bénéfice de l'humanité.

La Société a l'intention d'exploiter la mine Whabouchi au Québec, au Canada, l'un des gisements de spodumène les plus riches au monde en volume et en teneur. Le concentré de spodumène qui sera produit à la mine sera par la suite traité à l'usine de Shawinigan au moyen d'un procédé unique d'électrolyse membranaire pour lequel la Société détient plusieurs brevets.

Pour en apprendre davantage, visitez le www.nemaskalithium.com.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, notamment ceux relatifs à la demande et aux procédures en vertu de la LACC, aux activités de la Société et à sa capacité de respecter ses obligations, constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières et sont fondés sur des attentes et des prévisions faites en date du présent communiqué de presse. Certaines hypothèses importantes posées par la Société dans ses énoncés prospectifs comprennent, notamment, la conclusion d'un arrangement sanctionné par la Cour en vertu de la LACC.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, notamment, ceux qui ont trait i) à l'issue des procédures en vertu de la LACC, ii) à la capacité de la Société d'obtenir du financement supplémentaire, iii) au projet Whabouchi étant de grande importance pour le développement économique du Québec et un joueur clé dans la croissance de l'industrie mondiale des batteries lithium-ion, iv) la Société menant à bien ce projet en temps opportun et dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, v) la Société ayant en place l'équipe qui possède les ressources nécessaires pour mener à bien ce grand projet, vi) la poursuite par la Société de l'examen des alternatives stratégiques à sa disposition pour restructurer son capital, et vii) de manière générale, au paragraphe « À propos de Nemaska Lithium » ci-dessus qui décrit essentiellement les perspectives de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, les estimations et les prévisions en date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, demeurent assujettis de manière inhérente à des incertitudes et des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent se révéler inexactes. En outre, il n'y a aucune garantie qu'une valeur résiduelle subsistera pour les actionnaires aux termes des procédures sous le régime de la LACC.

Bon nombre de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les résultats réels, ou pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que la mine Whabouchi et/ou l'usine électrochimique de Shawinigan seront mises en service et commenceront la production, étant donné que les événements futurs pourraient différer sensiblement de ce que prévoit actuellement la Société. De plus, rien ne garantit que

les procédures en vertu de la LACC aboutiront à maximiser le rendement des actifs de la Société et de ceux de ses filiales.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent un nombre d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, et il est possible que les estimations, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se concrétisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les attentes et les plans de la direction relatifs à l'avenir. Le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces énoncés prospectifs puisqu'un certain nombre de facteurs de risque importants et d'événements futurs pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les croyances, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations, hypothèses, et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont donnés sous réserve de ces mises en garde et celles faites dans nos autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières y compris, notamment, les mises en garde figurant dans la rubrique « Facteurs de risque » dans la notice annuelle de la Société datée du 30 septembre 2019 et dans la rubrique « Exposition et gestion risques » dans le dernier rapport de gestion de la Société. La Société prévient que la liste de facteurs ci-dessus qui pourraient influencer les résultats futurs n'est pas exhaustive et que de nouveaux risques imprévisibles pourraient se matérialiser à l'occasion. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs ou d'expliquer une différence considérable entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par la législation applicable.

D'autres renseignements sur Nemaska Lithium se trouvent dans la base de données de SEDAR (www.sedar.com) et sur le site Web de la Société à l'adresse : www.nemaskalithium.com.

– 30 –

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Gabrielle Tellier
Relations avec les médias
514 348-0466
gabrielle.tellier@nemaskalithium.com

Wanda Cutler
Relations avec les investisseurs
416 303-6460
wanda.cutler@nemaskalithium.com